

# INSCRIPTION ANNUELLE

# GARDERIE

# ETUDE

**École et Collège Privés SAINT FRANÇOIS D'ASSISE**

**Dans le cadre de la préparation de l'année scolaire 2011/2012**

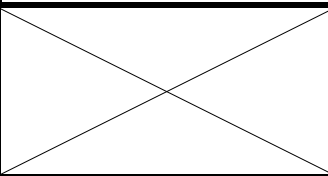
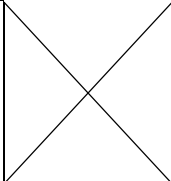
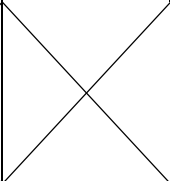
**=**

**Diffusion à l'ensemble de nos élèves**

**Formulaire établi par E. MASSON, Directrice Adjointe**

# Fonctionnement Garderie/Étude

La matin, l'accueil des enfants est assuré à partir de 7H30 en École/Collège et de 7H45 en Maternelle.  
 Cette prestation est assurée gratuitement.

<b>Rappel des heures de départ de nos élèves à l'issue des heures de classe →</b> Le non respect de ces horaires implique la facturation de l'option Garderie/Étude.	<b>Maternelle</b> ↓ Départ de <b>16H30 à 17H00</b>	<b>Élémentaire (CP à CM2)</b> ↓ Départ de <b>16H45 à 17H00</b>			<b>Collège</b> ↓ Départ à l'issue de la dernière heure de cours
<b>Garderie/Étude</b>	<b>École Primaire</b>				<b>Collège</b>
Classes de →	Maternelle	CP	CE	CM	Classes de 6° à 3°
<b>GARDERIE</b> De 17H00 à 18H45	OUI	OUI	(*)	(*)	
<b>ÉTUDE SURVEILLÉE</b> De 17H00 à <u>18H00</u> Aucun départ avant 18H00			OUI	OUI	OUI

**(\*) de CE1 à CM2 :**

Tolérance pour une inscription en Garderie si l'enfant est récupéré entre 17H00 et 17H30 dernier délai.

*L'autorisation du Chef d'Établissement est requise pour cette dérogation.*

Au vu des conditions d'inscription figurant sur le tableau figurant ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir vous reporter aux formulaires d'inscription ci-après.

**Gestion des inscriptions en Garderie et Étude : Administration de notre Établissement**

Tél. : 04 67 64 83 73

Responsable : E. MASSON, Directrice Adjointe



**INSCRIPTION en GARDERIE**  
**Maternelle et Élémentaire**  
**de 17H00 à 18H45**  
**(voir tableau ci-contre pour les classes de CE à CM)**

Je soussigné(e) ..... agissant en qualité de Père  – Mère  - Tuteur

de l'enfant

.....

Au vu du tableau figurant ci-contre dont j'ai bien pris connaissance :

**J'inscris mon enfant à la Garderie pour toute l'année scolaire 2011/2012.**

***Important :***

*De 17H00 à 18H00, les enfants inscrits en Garderie sont dans la cour du Primaire (entrée des parents par le 24 boulevard de Strasbourg).*

*A compter de 18H00, les parents doivent se présenter au 23 rue des Aiguerelles (entrée Maternelle) pour récupérer leur enfant.*

**Facturation :**

**Cette prestation supplémentaire figurera sur ma facture annuelle au prix forfaitaire de 180 Euros pour toute l'année scolaire 2011/2012. Il s'agit d'un forfait annuel quel que soit le nombre de jours de présence dans le mois ou dans l'année. Aucun remboursement n'interviendra en cours d'année en cas de désistement.**

Fait à .....

Date: .....

Signature(s) du ou des responsables :

.....

Correspondance éventuelle avec le Chef d'Etablissement pour les demandes de dérogation pour les enfants de CE à CM (voir tableau ci-contre \*):

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



École et Collège Privés Saint François d'Assise  
Année 2011-2012

## INSCRIPTION en ÉTUDE SURVEILLÉE

**Présence obligatoire de 17H00 à 18H00**

**Principe : aucun enfant ne peut quitter l'Étude avant 18H00**

Je soussigné(e) ..... agissant en qualité de Père  – Mère  - Tuteur

de l'enfant

.....
-------

Au vu du tableau figurant ci-contre dont j'ai bien pris connaissance :

**J'inscris mon enfant à l'Étude pour toute l'année scolaire 2011/2012.**  
**Ses jours de présence seront les suivants (*un appel des élèves est fait tous les soirs*) :**

<b>Lundi</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Jeudi</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Mardi</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Vendredi</b>	<input type="checkbox"/>

la ligne téléphonique de la Vie Scolaire est à votre disposition de 17H00 à 18H00 : ☎ **04.67.64.97.98** si vous souhaitez, en cas de doute, contrôler la présence de votre enfant en Étude.

Pour la tranquillité de notre Étude, nous vous demandons toutefois instamment de ne pas solliciter la sortie de votre enfant avant 18H00. Il ne vous sera pas donné satisfaction dans la mesure où notre règlement intérieur est strict en ce qui concerne l'horaire de sortie de l'Étude fixé à 18H00 pour tous les élèves afin de préserver le climat studieux qui doit régner pendant cette heure de travail personnel de l'élève.

### **Facturation :**

**Cette prestation supplémentaire figurera sur ma facture annuelle au prix forfaitaire de 180 Euros pour toute l'année scolaire 2011/2012. Il s'agit d'un forfait annuel quel que soit le nombre de jours de présence dans le mois ou dans l'année. Aucun remboursement n'interviendra en cours d'année en cas de désistement.**

Fait à .....

Date: .....

Signature(s) du ou des responsables :

.....
-------